

BUREAU

Séance du 1 décembre 2022

Délibération BU_20221201_011

Restructuration du centre de secours d'ARDENTES : avenant n°1 au lot n°8 relatif à la peinture - ravalement avec l'entreprise PEINTURE SYLVAIN

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-03-08 relatif à la restructuration du centre de secours d'ARDENTES, lot n°8 peinture - ravalement passé avec l'entreprise PEINTURE SYLVAIN ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires non prévisibles lors de l'attribution du marché ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2022-03-08 relatif à la restructuration du centre de secours d'ARDENTES, lot n°8 peinture - ravalement, passé avec l'entreprise PEINTURE SYLVAIN, est approuvé et Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET

